Objet: Appel à candidatures « Ecoles » : Printemps de la Mobilité 2012-2013 en

Wallonie

Réseaux: tous

Niveaux et services: Primaire : Primaire / Secondaire

Période: Année scolaire 2012 – 2013.

- A Madame et Messieurs les Gouverneurs de Province ;
- A Madame et Messieurs les Bourgmestres ;
- Aux Pouvoirs de tutelle des Communes ;
- Aux Directions et Pouvoirs organisateurs des écoles situées en Wallonie primaires ordinaires et spécialisées organisées ou subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles;
- Aux Directions et Pouvoirs organisateurs des écoles situées en Wallonie secondaires ordinaires et spécialisées organisées ou subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles;

Pour information:

- Au Service général de l'Inspection ;
- Aux services de vérification ;
- Aux associations de parents ;
- Aux organisations syndicales;

Autorité : Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique

Gestionnaire : Cellule de coordination du Service de l'Administrateur général

Signataire: Jean-Pierre HUBIN

Personne(s) ressources(s): Anouk Rosenoer, Attachée – anouk.rosenoer@cfwb.be – Tél:

02.690.81.40

Circulaire	Projet
Emetteur	Administration générale Jean-Pierre HUBIN de l'Enseignement et de la Recherche scientifique
<u>Destinataire</u>	Etablissements d'enseignement primaire et secondaire situés en Wallonie
Document à renvoyer	Non
<u>Objet</u>	Appel à candidatures « Ecoles » : Printemps de la Mobilité 2012-2013 en Wallonie

Nombre de pages: 10

Mots clés : Printemps de la Mobilité

Mesdames, Messieurs,

Afin d'agir sur la mobilité scolaire, la Wallonie propose aux écoles de participer à la 3^{ème} édition du Printemps de la Mobilité qui se déroulera du 11 au 17 mai 2013.

L'initiative porte sur l'organisation de projets de mobilité dans les écoles au travers d'animations mobilisant à la fois les élèves, les enseignants, les directions, les élus locaux et les administrations communales.

Aujourd'hui, la Wallonie lance cet appel à candidatures pour inviter les écoles à s'inscrire, en partenariat avec leur administration communale, pour mener l'un des projets du Printemps de la Mobilité 2012-2013.

3 projets sont proposés, chacun portant sur un moyen de déplacement alternatif à la voiture individuelle : le vélo, la marche ou encore le covoiturage.

Ils se composent d'animations spécifiques, réparties par étapes, à développer au sein de l'établissement scolaire entre les mois d'octobre 2012 et mai 2013. L'aboutissement de ces projets prendra la forme d'une semaine d'actions de visibilité du 11 au 17 mai 2013 sous l'emblème « Printemps de la Mobilité ».

Concrètement, des groupes d'élèves mèneront durant l'année scolaire des projets élaborés par des associations expérimentées en mobilité. Ces associations, subventionnées par la Wallonie, accompagneront les écoles dans la mise en place des projets avec pour but la construction de solutions concrètes de mobilité adaptées à chaque établissement scolaire.

Pour garantir la concrétisation et la pérennisation des projets du Printemps de la Mobilité, il est essentiel d'impliquer conjointement les écoles et les communes. Une étroite collaboration est la clé du succès de ces projets.

Les directeurs d'écoles désireux de participer sont donc invités à solliciter leur commune afin de rentrer une candidature conjointe pour que l'établissement scolaire bénéficie de l'encadrement d'une association partenaire.

Pour en savoir plus, nous vous invitons à consulter l'appel à candidatures ci-joint...

Par ailleurs, nous vous signalons également que, dans le cadre du Printemps de la Mobilité 2011-2012, un concours de dessins collectifs sur le thème de la mobilité est organisé. Les écoles fondamentales qui le souhaitent peuvent y participer jusqu'au 25 mai 2012.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site internet du Printemps de la Mobilité : http://printemps.mobilite.wallonie.be

En vous souhaitant bonne réception de ces éléments d'information, je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de ma considération distinguée.

L'Administrateur général,

Jean-Pierre HUBIN





Appel à candidatures « Ecoles » Printemps de la Mobilité 2012-2013

1. Le Printemps de la Mobilité

- 1.1. Contexte
- 1.2. Le Printemps de la Mobilité... du 11 au 17 mai 2013
- 1.3. Les projets du Printemps de la Mobilité
 - 1.3.1. Qu'est ce qu'un projet « clé sur porte »
 - 1.3.2. Les projets « clé sur porte »
 - a) L'Ecole au bout des pieds
 - b) Construire son REVe (Réseau des Ecoliers à Vélo)
 - c) Schoolpool (ou le covoiturage scolaire)

2. Modalités de candidatures

- 2.1. Procédure d'inscription
- 2.2. Sélection des candidatures
- 2.3. Méthodologie d'actions

3. Renseignement complémentaires

1. Le Printemps de la Mobilité

1.1. Contexte

En Wallonie, la mobilité scolaire est un enjeu majeur!

Les enquêtes de mobilité scolaire réalisées dans les écoles wallonnes à l'initiative du Service Public de Wallonie démontrent que la voiture reste le moyen de déplacement prédominant pour effectuer les trajets domicile-école.

On constate entre autres qu'un tiers des enfants du fondamental habitent à moins d'1km de l'établissement scolaire et que dans ce cas, la marche ou le vélo constituent des alternatives idéales à la voiture particulière.

Le principal frein à l'utilisation de ces modes de déplacement durables découle d'un sentiment accru d'insécurité. Or, il faut savoir que ce recours à la voiture entraîne souvent une augmentation des dangers aux abords des écoles. Il s'agit donc d'un cercle vicieux qu'il est grand temps d'enrayer.

Ces dernières années, bon nombre d'initiatives en matière de mobilité scolaire ont vu le jour (éducation au vélo, pédibus, jeux et outils pédagogiques,...). Elles visent à développer l'autonomie des jeunes et tendent par la même occasion à réduire les nuisances classiques liées au trafic automobile (pollution, bruit, encombrements,...). De plus, même si le sujet reste complexe, la mobilité est aussi, de plus en plus fréquemment, abordée dans les écoles.

Forte de toutes ces constatations, la Wallonie a décidé de fournir un soutien adéquat aux établissements scolaires à la recherche de solutions pour améliorer leur accessibilité et l'utilisation de moyens de déplacements alternatifs à la voiture au sein de leur établissement.

C'est ainsi que « Le Printemps de la Mobilité » a été conçu.

1.2. Le Printemps de la Mobilité... du 11 au 17 mai 2013

La troisième édition du Printemps de la Mobilité aura lieu du 11 au 17 mai 2013. Cette semaine d'actions sera en fait l'aboutissement de projets de mobilité menés tout au long de l'année scolaire dans les écoles sous l'impulsion d'associations actives dans le domaine de la mobilité.

Pour y parvenir, des groupes d'élèves (des classes) travailleront sur un projet avec leur professeur et l'appui des associations entre octobre 2012 et mai 2013. Animations mobilité en classes et découvertes sur le terrain rythmeront donc l'année scolaire!

En mai 2013, les projets aboutiront à des concrétisations qui seront mises en valeur lors d'une semaine d'actions du 11 au 17 mai 2013 : le Printemps de la Mobilité.

Ainsi, les associations GAMAH, EMPREINTES, PRO VELO, SENTIERS.BE et TAXISTOP ont conçu des projets « clés sur porte » qui concernent chacun un moyen de déplacement alternatif à la voiture individuelle : la marche, le vélo ou le covoiturage.

Le présent appel à candidatures propose aux établissements scolaires de mener l'un de ces projets.

1.3. Les projets du Printemps de la Mobilité

1.3.1. Qu'est ce qu'un projet « clé sur porte »

Un projet « clé sur porte » est un projet de mobilité proposé par une ou plusieurs associations expérimentées en mobilité, sélectionné et subventionné par la Wallonie dans le cadre du Printemps de la Mobilité.

Ce projet se compose de différentes étapes et se construit durant plusieurs mois au cours desquels l'association accompagne le milieu scolaire et la commune dans la mise en œuvre de différentes animations. L'objectif est d'aboutir à de réelles concrétisations adaptées à la situation de l'école.

Chacun des projets est conçu pour être mené avec une classe dans le cadre scolaire et ce tout au long de l'année. L'année scolaire 2012-2013 sera donc placée sous le signe de la mobilité.

3 projets « clé sur porte » sont proposés. Ils portent chacun sur un moyen de déplacement alternatif à la voiture individuelle : L'Ecole au bout des pieds (la marche) ; Construire son REVe (le vélo) et Schoolpool (le covoiturage).

1.3.2. Les projets « clé sur porte »

a) L'Ecole au bout des pieds

L'école au bout des pieds est un projet de mobilité piétonne. Le but est de permettre à un maximum d'enfants de se rendre à pied à l'école.

Comment ? Grâce à la mise en place d'itinéraires adaptés et sécurisés.

Les différentes étapes du projet ont donc pour but de :

- Sensibiliser les élèves à la mobilité en général
- Examiner les lieux d'habitation des élèves et leurs modes de déplacement vers l'école
- Définir les itinéraires les plus adaptés pour rejoindre l'école à pied, voir des zones de dépose-minute
- Permettre aux élèves d'aller à la rencontre de la commune pour présenter leur projet
- Apprendre aux élèves à se déplacer à pied en rue en tenant compte des dangers de la circulation et des règles de sécurité routière
- Promouvoir les itinéraires au sein de l'école et de la commune

3 associations, appelées aussi les « opérateurs », collaborent à ce projet et accompagnent les écoles dans son déroulement : les asbl Gamah, Sentiers.bet et Empreintes.

b) Construire son REVe (Réseau des Ecoliers à Vélo)

Construire son REVe est un projet de mobilité cyclable. Le but est de permettre à un maximum d'enfants de se rendre à l'école à vélo.

Comment ? Grâce à la mise en place d'itinéraires adaptés et sécurisés.

Les différentes étapes du projet ont donc pour but de :

- Sensibiliser les élèves à la mobilité en général
- Examiner les lieux d'habitation des élèves et leurs modes de déplacement vers l'école
- Définir les itinéraires les plus adaptés pour rejoindre l'école à vélo afin de construire un réseau d'itinéraires cyclables conseillés en partant des 4 points cardinaux de la commune sur un rayon de 4 km.
- Examiner l'état de ces itinéraires
- Apprendre aux élèves à se déplacer à vélo en rue en tenant compte des dangers de la circulation et des règles de sécurité routière
- Permettre aux élèves d'aller à la rencontre de la commune pour présenter leur projet
- Promouvoir les itinéraires au sein de l'école et de la commune

L'association, appelée aussi « opérateur », qui accompagne les écoles dans le déroulement de ce projet est l'asbl Pro Velo.

c) Schoolpool (ou le covoiturage scolaire)

Schoolpool est un projet de covoiturage. Le but est de permettre à un maximum d'enfants de pratiquer le covoiturage pour se rendre à l'école.

Comment ? Grâce à la mise en place d'une base de données sécurisée propre à l'école.

Les différentes étapes du projet ont donc pour but de :

- Sensibiliser les élèves à la mobilité en général
- Sensibiliser les élèves aux enjeux et aux avantages du covoiturage
- Mettre en place, au sein de l'école, une dynamique pour inciter un maximum d'élèves et de parents à pratiquer le covoiturage et faciliter ce moyen de déplacement
- Créer une base de données spécifique à l'école pour que chaque parent puisse accéder aux demandes et aux offres de covoiturage
- Permettre aux élèves d'aller à la rencontre de la commune pour présenter leur projet
- Promouvoir le système au sein de l'école et encourager les élèves et leurs parents à l'utiliser

L'association, appelée aussi « opérateur », qui accompagne les écoles dans le déroulement de ce projet est l'asbl Taxistop.

Afin de mieux percevoir les enjeux, les objectifs et le déroulement de chaque projet, ceux-ci sont décrits dans des « Fiches projets » à consulter et

télécharger sur le site internet du Printemps de la Mobilité : http://printemps.mobilite.wallonie.be. Il est recommandé à chaque candidat d'en prendre connaissance avant de poser sa candidature.

2. Modalités de candidatures

Lorsqu'il est question de mobilité, les pouvoirs locaux jouent un rôle essentiel. De même, lorsqu'il est question de mobilité scolaire, les écoles sont bien entendu les premières concernées.

C'est pourquoi, pour mener au mieux ce type de projets, une collaboration entre les administrations communales et les établissements scolaires est essentielle : les écoles sont impliquées dans la mise en œuvre des projets de mobilité et les communes sont les garantes de leur portée et de leur pérennisation.

Le présent appel à candidatures invite donc les écoles, <u>tous</u> <u>réseaux confondus</u>, à interpeller leur commune afin de poser leur candidatures pour mener l'un des projets du Printemps de la Mobilité.

Les écoles ne peuvent donc s'inscrire seules. Si elles sont intéressées, il leur est demandé de contacter leur administration communale afin de rentrer une candidature conjointe. C'est la commune qui est responsable du renvoi de cette candidature.

L'objectif est de mettre en place une collaboration efficace entre la commune et l'école pour garantir le bon déroulement et la bonne concrétisation des projets.

C'est pourquoi l'appel à candidatures est également envoyé dans toutes les communes de Wallonie qui sont invitées à solliciter leurs écoles.

Attention!

Pour mener à bien les projets, il est primordial de pouvoir compter tant au sein de la commune que de l'école sur des personnes relais qui vont suivre tout le déroulement du projet. Il est essentiel de bien identifier ces personnes dès la candidature.

2.1. Procédure d'inscription

La procédure est prévue en deux étapes :

1. Inscription en ligne par la commune

La commune s'inscrit via le site internet http://printemps.mobilite.wallonie.be (coordonnées de la commune et de sa personne de contact, coordonnées de la/des école(s) partenaire(s), choix du projet) pour marquer son intérêt.

2. Formulaires de candidatures

La commune et l'école téléchargent les formulaires de candidatures sur le site internet http://printemps.mobilite.wallonie.be et les complètent en fonction de leurs motivations et situations respectives. Chaque partie signe son formulaire

de candidature et la commune se charge de renvoyer le dossier au SPW par e-mail, courrier ou fax¹ pour le 6 juillet 2012.

Attention! Le formulaire de candidatures de l'école doit être signé par la direction ET par l'enseignant qui souhaite mener le projet avec sa classe.

2.2. Sélection des candidatures

Les candidatures seront évaluées en fonction de la cohérence du choix du projet par rapport à la situation « mobilité » de l'école impliquée et de la pertinence des arguments de motivation.

Elles devront être rentrées au SPW pour le <u>6 juillet 2012</u> au plus tard et feront l'objet d'une sélection.

Le jury de sélection sera composé d'un représentant du Ministre wallon de la Mobilité, du responsable de la Cellule mobilité de l'Union des Villes et Communes de Wallonie, de représentants de la Direction de la Planification de la Mobilité (SPW-DGO2) ainsi que des opérateurs chargés de la mise en œuvre des projets.

Tous les candidats seront avertis par courrier officiel du résultat de cette sélection dans le courant du mois de septembre 2012.

2.3. Méthodologie d'actions

A l'issue de la sélection, l'ensemble des projets débuteront dans les écoles et les communes dès le mois d'octobre et se prolongeront tout au long de l'année scolaire jusqu'au mois de mai.

Chaque projet se déroule selon un mode opératoire distinct, le nombre et le contenu des activités diffère donc en fonction du projet choisi. Il faut se référer aux fiches projet pour connaître les étapes prévues.

Toutefois, chacun d'entre eux comprend quatre étapes identiques :

- Une première étape de rencontre entre les partenaires : commune, école(s), opérateur et SPW;
- 2. Une étape de sensibilisation à la mobilité en général animée par l'asbl Empreintes ;
- 3. Une rencontre entre la commune et les élèves porteurs du projet ;
- 4. Une semaine d'actions concrètes : le Printemps de la Mobilité.

Le « Printemps de la Mobilité », du 11 au 17 mai 2013, est l'aboutissement de la mise en œuvre des différents projets. Cette semaine d'actions est l'occasion de valoriser le projet mené ainsi que les concrétisations réalisées. Les actions sont donc conçues à l'initiative des communes et des écoles et adaptées à chaque situation.

Au cours des projets du Printemps de la Mobilité, des reportages photo/video seront réalisés par le Service Public de Wallonie. Une demande d'autorisations sera donc envoyée aux écoles participantes en tout début de projet.

_

¹ Coordonnées en fin de document

Au terme du Printemps de la Mobilité, une évaluation sera effectuée par les opérateurs et/ou le Service Public de Wallonie afin de mesurer le succès des projets et des actions menées. Une réflexion sur la pérennisation des projets sera entamée afin que les résultats soient exploités et valorisés à l'avenir. Un plan d'actions pourra ainsi être réfléchi et établi.

3. Renseignement complémentaires

Pour toute information sur les projets, nous vous invitons à consulter les fiches de description téléchargeables sur le site internet http://printemps.mobilite.wallonie.be.

Pour tout renseignement complémentaire, nous vous invitons à consulter le site internet du Printemps de la Mobilité : http://printemps.mobilite.wallonie.be. Le concept et les projets sont expliqués et présentés, notamment sous forme de capsules vidéos qui permettent de mieux les comprendre. L'appel à candidatures et les activités menées dans le cadre du Printemps de la Mobilité sont également présentés.

Pour tout autre renseignement, n'hésitez pas à contacter le Service Public de Wallonie :

Stéphanie VAN YPERZEELE : 081/77.31.22 – <u>stephanie.vanyperzeele@spw.wallonie.be</u> Ariane DUKERS : 081/77.31.33 – <u>ariane.dukers@spw.wallonie.be</u>